

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 26 OCTOBRE 2021 A 18H30 A SAINT-RIVOAL Salle Polyvalente**

**Étaient présents : (25 + 4 pouvoirs)**

**BERRIEN** : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ

**BOLAZEC** : Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR** : Éric PRIGENT

**BRASPARTS** : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H,

**BRENNILIS** : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT** : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Claude MOREL

**LA FEUILLEE** : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC** : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Éric GONIDEC

**LOQUEFFRET** : Sylvie ALLAIN

**PLOUYE** : Arnaud COZIEN

**SAINT-RIVOAL** : Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC** : André PAUL, Georges MORVAN, Jean LE GAC

**Pouvoirs** : Marie-Brigitte BRETHERS à Jacques THEPAUT, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Gregory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

**Excusé** : Jean-Christophe DANIEL

**Secrétaire de séance** : Coralie JEZEQUEL

**Ordre du jour :**

- ➔ Tarifs 2022
- ➔ Demandes de fonds de concours
- ➔ Pass Commerce et Artisanat – dossiers demande de subvention
- ➔ Exonération partielle de redevance déchets ménagers pour certaines activités économiques
- ➔ Subventions Pass Asso
- ➔ Subventions associations année 2021
- ➔ Conventions de gestion locative déléguée des logements locatifs sociaux par Finistère Habitat
- ➔ Convention partenariat pour les opérations d'entretien des équipements en forêt domaniale du Huelgoat avec l'Office National des Forêts
- ➔ Avenant convention/augmentation du temps de mise à disposition d'un agent de Poher Communauté
- ➔ Avenant d'une année au contrat enfance jeunesse signée avec la CAF du Finistère
- ➔ Délibération temps de travail
- ➔ Adhésion à l'association Ar Nevez
- ➔ Décision modificative – budget déchets ménagers
- ➔ Questions diverses

---

La séance débute à 18h30mn

Monsieur le Président, constate le quorum et propose à Coralie JEZEQUEL d'assurer le secrétariat de séance.

## Tarifs 2022

Monsieur le Président reprend l'ensemble des tarifs présentés ci-dessous.

### Logements locatifs – Loyers

#### 12 logements T4

| Désignation                 | Loyers 2022 |
|-----------------------------|-------------|
| Botmeur n°1 T4 P.L.A.I.     | 401€        |
| Botmeur n°2 T4 P.L.S.       | 489,93 €    |
| Brasparts n°3 T4 P.L.S.     | 488,98 €    |
| Brasparts n°4 T4 P.L.S.     | 488,98 €    |
| Brennilis n°5 T4 P.L.S.     | 489,93 €    |
| Brennilis n°6 T4 P.L.S.     | 489,93 €    |
| Loqueffret n°7 T4 P.L.S.    | 489,93 €    |
| Loqueffret n°8 T4 P.L.S.    | 489,93 €    |
| Plouyé n°9 T4 P.L.S.        | 489,93 €    |
| Plouyé n°10 T4 P.L.S.       | 489,93 €    |
| Saint Rivoal n°11 T4 P.L.S. | 489,93 €    |
| Saint Rivoal n°12 T4 P.L.S. | 489,93 €    |

#### 14 logements rénovés

| Désignation               | Loyers 2022 |
|---------------------------|-------------|
| Brennilis n°1 T2 P.L.U.S. | 183,13 €    |
| Brennilis n°2 T2 P.L.U.S. | 175,30 €    |
| Brennilis n°3 T4 P.L.U.S. | 405,67 €    |
| Brennilis n°4 T3 P.L.U.S. | 407,43 €    |
| Brennilis n°5 T3 P.L.U.S. | 456,29 €    |
| Brennilis n°6 T6 P.L.U.S. | 604,55 €    |
| Brennilis n°7 T4 P.L.U.S. | 319,09 €    |
| Brennilis n°8 T3 P.L.U.S. | 264,90 €    |
| Lopérec n°9 T6 P.L.U.S.   | 500,96 €    |
| Plouyé n°10 T2 P.L.U.S.   | 296,57 €    |
| Plouyé n°11 T2 P.L.U.S.   | 266,65 €    |
| Plouyé n°12 T3 P.L.U.S.   | 387,74 €    |
| Plouyé n°13 T2 P.L.U.S.   | 304,02 €    |
| Plouyé n°14 T4 P.L.U.S.   | 485,86 €    |

En dehors des logements locatifs sociaux, il y a deux autres locations dont le montant de loyer mensuel pour l'année de 2022 est :

- Brasparts 4 rue Saint-Michel (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages) : 300 € charges comprises
- Huelgoat 25 place Aristide Briand (1<sup>er</sup> étage) : 300 €

## Redevance collecte des déchets ménagers et composteurs

| Catégories  | Tarifs 2022 |
|---|-------------|
| Foyers (2 personnes et plus)  | 181,50 €    |
| Personne seule  | 98,50 €     |
| Gîtes   | 98 €        |
| 4 gites et plus   | 392 €       |
| Résidences secondaires  | 120 €       |
| Cantines scolaires < 50 rationnaires  | 335,50 €    |
| Cantines scolaires 50 à 100 rationnaires  | 557 €       |
| Très petits producteurs : Professions libérales :(infirmiers, kiné, médecins)<br>Chambres d'hôtes, artisans                                     | 88 €        |
| Petits producteurs : Bars, petites restaurations, petits commerces alimentaires,<br>garages, associations, et autres commerces (ex bijouterie,) | 113 €       |
| Moyens commerces alimentaires et restauration   | 278,50 €    |
| Gros commerces alimentaires et gros restaurants, hôtels restaurants, restaurant<br>avec hébergements multiples                                  | 634,50 €    |
| Très gros producteurs de déchets (facturation à la tonne)   | 265 €       |
| Part communale par habitant   | 2,55 €      |
| Composteur 300 litres   | 30 €        |
| Composteur 600 litres   | 40 €        |

## Prestations de mise à disposition de services

| Désignation                                | Unité        | Tarifs 2022 |
|--|--------------|-------------|
| Main d'œuvre                               | Heure        | 30 €        |
| Tracto JCB avec chauffeur inclus           | Heure        | 55 €        |
| Tracteur super épareuse chauffeur inclus   | Heure        | 55 €        |
| Lamier avec chauffeur inclus               | Heure        | 60 €        |
| Camion avec chauffeur inclus               | Heure        | 55 €        |
| Balayeuse                                  | Journée      | 60 €        |
| Fourgon                                    | Heure        | 10 €        |
| Cylindre vibrant                           | Journée      | 120 €       |
| Tracteur Kubota avec chauffeur inclus      | Heure        | 45 €        |
| Location camion (selon convention établie) | Demi-Journée | 100 €       |
| Location de bétonnière                     | Journée      | 36 €        |
| Location de débroussailleuse               | Journée      | 36 €        |
| Location de tronçonneuse                   | Journée      | 48 €        |
| Contrôle Assainissement non collectif      | Forfait      | 80 €        |

## Redevance d'assainissement collectif sur la zone d'activités du Vieux Tronc

| Désignation                  | Tarifs 2022 |
|------------------------------|-------------|
| Part fixe- abonnement annuel | 124 €       |
| Part variable                | 1,70 €/m3   |
| Raccordement                 | 1 500 €     |

## Gite d'étape à Scignac tarifs des prestations

| Prestations   | Tarifs 2022                                     |
|---|---|
| Une nuitée / adulte                                 | 20,60 €   |
| Une nuitée / enfant jusqu'à 10 ans                  | 10 €  |
| Location de linge (drap + taie + housse de couette) | 4 €   |
| Location serviette éponge                           | 1 €   |
| Lavage  | 4 €   |
| Séchage   | 4 €   |
| Petit déjeuner                                      | 6 €   |
| Ménage du gîte complet                              | 200 €   |
| Location du gîte complet                            | Nombre de places autorisées * prix d'une nuitée |

Une caution de 1.200 euros ainsi qu'une attestation d'assurance seront demandés pour la location du gîte complet.

## Gite d'étape à Scignac tarifs de vente des produits

| Désignation du produit                    | Prix de vente TTC |
|---|-------------------|
| Pâté et tartinables                       | 4 €               |
| Soupes et veloutés                        | 6 €               |
| Sauces                                    | 2 €               |
| Plat cuisiné avec viande                  | 11 €              |
| Plat cuisiné végétarien                   | 6 €               |
| Plat cuisiné individuel                   | 4 €               |
| Desserts crèmes ou riz                    | 3 €               |
| Pâtes 250 g                               | 2 €               |
| Riz 250 g                                 | 2 €               |
| Panier pique-nique                        | 7 €               |
| Sandwich                                  | 4,50 €            |
| Chips                                     | 1 €               |
| Compote                                   | 1 €               |
| Madeleine ou brownie ou barre de céréales | 0,50 €            |
| Tablette chocolat (100 g)                 | 2 €               |
| Glace                                     | 3 €               |
| Pain précuit 250 g                        | 2 €               |
| Bouteille eau 50 cl                       | 1 €               |
| Bouteille eau 1,5 l                       | 2 €               |
| Lait 50 cl                                | 1,50 €            |
| Lait 25 cl                                | 1 €               |
| Cidre 25 cl                               | 2 €               |
| Cidre 75 cl                               | 6 €               |
| Jus de fruits, soda, cola, Perrier        | 2 €               |
| Café                                      | 1 €               |
| Thé                                       | 1 €               |
| Bière                                     | 3 €               |

## Salle d'accueil touristique à Botmeur

Une journée de location : 20 €

Une semaine de location : 100 €

Une caution d'un montant de 300 € sera demandée en garantie des dommages éventuels ainsi que du nettoyage de la salle.

## Chalets à Botmeur

| CHALETS    |  | SAISON<br>du 25/06<br>au 26/08<br><br>la semaine | HORS SAISON<br>du 01/01 au 24/06<br>et du 27/08 au 31/12<br><br>la semaine | FORMULE<br><br>1 nuit | Nuitée supplémentaire | FORFAIT<br><br>Ménage |
|------------|--|--|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 2/4 places |  | 275 €  | 248 €  | 52 €                  | 37 €                  | 42 €                  |

La caution demandée pour la location d'un chalet est de 300 €.

La location de 3 chalets minimum permet de bénéficier d'un tarif de groupe, soit :- 10 %

Carte CEZAM :- 5%

## Prestations du Pointcyber

| Prestations                       | Tarifs 2022  |
|-----------------------------------|--|
| Accès au local                    | 0,25€ / 15mn   |
| Abonnement mensuel accès au local | 4 € / habitant du territoire<br>5 € / habitant extérieur au territoire |
| Abonnement annuel accès local     | 33 € / habitant du territoire<br>44 € / habitant hors territoire       |
| Impression noir et blanc          | 0,20 € par feuille   |
| Impression couleur                | 0,40 € par feuille   |

## Régie Office de tourisme

| Prestations  | Tarifs 2022  |
|--|--|
| Guide "Huelgoat, légendes et contes"   | 5 €  |
| Fiche de randonnée   | 0,50 €   |
| Pochette ensemble des circuits de randonnée                                    | 10 €   |
| Carte forêt Huelgoat   | 1 €  |
| Publicité dans les guides de communication créés par la collectivité           | 60 € propriétaires ou gérants équipements touristiques, hébergements et restaurants                              |
|  | 30 € associations  |
|  | 80 € propriétaires ou gérants équipements touristiques, hébergements et restaurants extérieurs au territoire     |
| Meilleure visibilité, mis en avant sur le site Internet Monts d'Arrée Tourisme | 50 € associations extérieures au territoire<br>10 € pour les acteurs non présents dans un guide en format papier |

L'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2022 sont votés à l'unanimité.

## Demandes de fonds de concours

Trois communes présentent une demande de financement pour les opérations d'investissements suivantes :

### Commune de LOQUEFFRET

| Objet                  | Dépenses H.T.     | Recettes      | Autofinancement   | FDC sollicités |
|------------------------|-------------------|---------------|-------------------|----------------|
| Matériels              | 3.032,77 €        | 0 €           | 3.032,77 €        | 1.516 €        |
| Travaux bâtiments      | 4.332,15 €        | 0 €           | 4.332,15 €        | 2.166 €        |
| Travaux assainissement | 2.094,42 €        | 0 €           | 2.094,42 €        | 1.047 €        |
| <b>Total</b>           | <b>9.459,34 €</b> | <b>0,00 €</b> | <b>9.459,34 €</b> | <b>4.729 €</b> |

#### Commune de SCRIGNAC

| Objet             | Dépenses H.T.   | Recettes      | Autofinancement | FDC sollicités  |
|-------------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|
| Matériel          | 14.280 €        | 0,00 €        | 14.280 €        | 7.140 €         |
| Travaux de voirie | 55.009 €        | 0,00 €        | 55.009 €        | 27.504 €        |
| <b>Total</b>      | <b>69.289 €</b> | <b>0,00 €</b> | <b>69.289 €</b> | <b>34.644 €</b> |

#### Commune de BOTMEUR

| Objet             | Dépenses H.T.      | Recettes      | Autofinancement    | FDC sollicités  |
|-------------------|--------------------|---------------|--------------------|-----------------|
| Travaux de voirie | 29.427,30 €        | 0,00 €        | 29.427,30 €        | 11.899 €        |
| <b>Total</b>      | <b>29.427,30 €</b> | <b>0,00 €</b> | <b>29.427,30 €</b> | <b>11.899 €</b> |

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser les fonds de concours sollicités par les communes de Loqueffret, Scrignac et Botmeur.

#### Pass Commerce et Artisanat – dossiers demande de subvention

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

|                        |   |
|------------------------|---|
| Raison sociale         | SARL CALLUNE  |
| Forme juridique        | SARL  |
| Adresse                | 1 place des Halles 29190 Brasparts                          |
| Activité               | Commerce Epicerie Bistrot                                   |
| Effectif               | 0 ETP   |
| Projet                 | Equipement du bar, matériel de caisse et mise aux normes WC |
| Montant investissement | 24.934,11 € H.T.  |
| Taux de subvention     | 30 % de 24.934,11 €   |
| Subvention accordée    | 7.480,23 €  |

Le versement d'une aide à l'investissement de 7.480,23 € à l'entreprise Bar Epicerie Les Bruyères SAR CALLUNE à Brasparts est adopté à l'unanimité.

#### Exonération partielle de redevance déchets ménagers pour certaines activités économiques

Le président explique que dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19, les établissements bars et restaurants ont été impactés, suite à l'obligation ne pas recevoir du public.

Ainsi, la communauté de communes envisage de mettre en œuvre une mesure exceptionnelle en faveur des acteurs économiques locaux afin de les aider à supporter les conséquences financières liées à cette crise sanitaire.

Il est donc proposé d'exonérer partiellement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères les bars et restaurants ayant dû fermer au public plusieurs mois au cours de l'année 2021, à hauteur de 50% de la redevance pour l'année 2021.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'exonérer partiellement à hauteur de 50% les activités bars et restaurants de la REOM pour compenser la période de fermeture d'activités constatée au cours de l'année 2021 du fait des restrictions d'accueil du public.

#### Subventions Pass Asso

Le président rappelle le dispositif Pass Asso initié par la Région Bretagne en partenariat avec les communautés de communes qui vise à soutenir le monde associatif particulièrement touché par la crise sanitaire.

De nombreuses associations n'ont pas pu réaliser leurs activités et les animations permettant leur autofinancement.

Les dossiers de demande d'aide Pass Asso étaient à déposer pour le 30 septembre.

La communauté de communes a reçu 9 dossiers, ils ont été vu en commission pour avis à partir des critères définis lors du conseil communautaire du 13 avril 2021.

La liste des demandes et des avis a été transmise précédemment aux membres du conseil communautaire afin de pouvoir délibérer sur le versement des aides Pass Asso.

Brigitte Courbez, Josiane Guinvarc'h et Anne Rolland sortent de la salle au moment du vote des aides Pass Asso. Le conseil communautaire décide à l'unanimité le versement des aides suivantes :

| Associations   | Activités  | Observations  | Subvention |
|--|--|---|------------|
| Association de gymnastique à Scignac                         | 3 cours de gymnastique par semaine (enfants, adultes, seniors)                     | Pas de manifestations pour le financement des cours, 1 animatrice salariée                    | 3000 €     |
| Association ZAO à Berrien                                    | Cours de musique et pratiques artistiques  | Manifestations annulées en 2020, 6 salariés à temps partiel                                   | 3000 €     |
| Association Des problèmes Des solutions à La Feuillée        | Aide aux démarches administratives   | Manifestations annulées en 2020   | 1000 €     |
| MAM Ti ar Babigou à Berrien                                  | Service de mode de garde pour enfants de 0 à 12 ans (parents employeurs)           | Manifestations annulées en 2020   | 300 €      |
| Association Musiques au Cœur des Monts d'Arrée à La Feuillée | Diffusion de la musique classique sous toutes ses formes pour la rendre accessible | Concerts annulés en 2020 et 2021 et problème de jauge pour ceux maintenus                     | 600 €      |
| Association Ar Buhez Mod'all (club du 3ème âge) à Scignac    | Regrouper les personnes retraitées pour éviter l'isolement                         | Aucune manifestation organisée pour le financement de l'association depuis la crise sanitaire | 500 €      |
| Association Ecole de musique Yeun Elez à Brasparts           | Enseignement de la musique, éveil musical  | Manifestations 2020/2021 annulées. L'association emploie 6 personnes pour environ 1 ETP       | 500 €      |
| Association Entente Sportive Berrien Huelgoat à Berrien      | Pratique du football   | Manifestations annulées et fermeture de la buvette  | 500 €      |
| Association Héritage Culturel à Brasparts                    | Préservation et restauration du patrimoine et Cours de breton                      | Manifestations annulées en 2020 et 2021   | 500 €      |

### Subventions associations année 2021

Monsieur le Président fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues par la collectivité et demande à Anne Rolland vice-présidente en charge des associations d'informer le conseil communautaire de l'avis de la commission sur les demandes des associations.

Il est rappelé qu'une délibération définissant des critères d'attribution pour le versement d'une subvention par la collectivité a été prise le 26 juin 2018.

Le conseil communautaire du 27 juillet 2021 a attribué des subventions aux demandes reçues au 1<sup>er</sup> semestre. De nouvelles demandes sont parvenues à la communauté de communes, elles ont reçu un avis de la commission services à la population.

Le conseil communautaire décide le versement d'une subvention aux associations suivantes :

| Nom  | Objet  | Montant attribué | VOTE  |
|--|--|------------------|---|
| Association Rugby Ar Fouilhez Menez Are        | Organisation journée rassemblement des écoles de Rugby du Finistère pour les- 14 ans | 500              | Unanimité   |
| Association Musiques Au cœur des Monts d'Arrée | Organisation de 6 concerts de mai à septembre  | 1000             | Unanimité   |
| Association Méharées                           | Spectacle itinérant tout public et jeune public Monde Fantastik                      | 500              | Unanimité   |
| Association Ultra Trail des Monts d'Arrée      | Course Trail le 27 juin  | 500              | Unanimité – Éric Prigent est sorti de la salle lors du débat et du vote |
| <b>TOTAL</b>                                   |  | <b>2 500</b>     |   |

Les subventions sont versées à l'issue de la réalisation de l'évènement subventionné.

### Conventions de gestion locative déléguée des logements locatifs sociaux par Finistère Habitat

Le président rappelle que la communauté de communes gère en régie 12 pavillons sociaux T4 répartis sur 6 communes (Botmeur, Brasparts, Brennilis, Loqueffret, Plouyé et Saint-Rivoal) ainsi que 14 logements rénovés répartis sur 3 communes (Brennilis, Lopérec et Plouyé).

La communauté de communes a sollicité l'OPH départemental Finistère Habitat pour la gestion locative déléguée de ses logements sociaux.

Une convention est proposée, elle présente les missions et nature des prestations assurées par Finistère Habitat.

Une convention interviendra pour la gestion des 12 pavillons T4 et une autre pour les 14 logements rénovés. La convention débute le 01 janvier 2022 pour une durée d'un an, elle est ensuite renouvelée par tacite reconduction.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte que la gestion des logements locatifs sociaux soit assurée par Finistère Habitat et autorise le président à signer les conventions à intervenir.

### Convention partenariat pour les opérations d'entretien des équipements en forêt domaniale du Huelgoat avec l'Office National des Forêts

Le président rappelle que la communauté de communes a mis en œuvre en partenariat avec l'ONF un schéma d'accueil du public en forêt du Huelgoat.

Des aménagements ont été réalisés au cours des deux dernières années et d'autres aménagements restent à effectuer.

Ces aménagements permettent de découvrir la forêt et les sites emblématiques : aire de stationnement, sentiers de randonnées, signalétique, mobilier bois, ...

La communauté de communes a le souhait d'entretenir en partenariat avec l'ONF les équipements afin de les maintenir dans un état satisfaisant d'usage et de garantir la qualité de l'accueil du public.

Dans cet objectif, une convention dont l'objet est l'entretien des aménagements et équipements d'accueil du public en forêt domaniale est présentée.

Les équipements et la nature des travaux sont précisés, un programme et un bilan annuel sont prévus.

La durée de la convention est de 3 ans et le montant de la subvention annuelle sera défini en fonction des travaux d'entretien à effectuer. Un montant estimatif est de 10.000 € H.T. par an.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte que la convention présentée et ses modalités pour les opérations d'entretien des équipements d'accueil du public en forêt domaniale du Huelgoat et autorise le président à signer la convention à intervenir.

### Avenant convention/augmentation du temps de mise à disposition d'un agent de Poher Communauté

Le président rappelle que suite à la dissolution au 31/12/2019 du syndicat mixte pour le développement du centre Finistère, un des agents est mutualisé entre Poher Communauté et Monts d'Arrée Communauté.



En effet, un des agents du syndicat mixte a été transféré à Poher Communauté et mis à disposition de Monts d'Arrée Communauté pour une quotité de 32% du temps de travail sur la mission de développement touristique.

Une convention entre Poher Communauté et Monts d'Arrée Communauté a été signée en ce sens, elle règle les modalités de mise à disposition.

Aujourd'hui, le suivi de certains dossiers des missions confiées demande un temps de travail plus important. Poher Communauté a été sollicité pour augmenter le temps de mise à disposition de l'agent en charge du développement touristique à hauteur de 40% d'un temps complet, elle y a répondu favorablement.

Il est donc proposé un avenant à la convention pour la mise à disposition d'un agent chargé de mission développement touristique.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte que l'augmentation du temps de mise à disposition d'un agent chargé de mission développement touristique à hauteur de 40% d'un temps complet et autorise le président à signer la convention à intervenir.

### **Avenant d'une année au contrat enfance jeunesse signée avec la CAF du Finistère**

Il n'y a pas lieu de prendre une délibération à ce sujet.

### **Délibération temps de travail**

Le temps de travail établi de la collectivité étant de 1.607 heures, il n'y a pas lieu de prendre de délibération à ce sujet.

### **Adhésion à l'association Ar Nevez**

Le président explique les échanges qu'il a eu avec l'association Ar Nevez. C'est une association créée en 2021 pour accompagner les territoires dans leur transformation face aux enjeux écologiques, sanitaires, énergétiques et climatiques.

L'association est composée de différents acteurs universitaires, économiques et intègre le réseau des conseils de développement bretons dont celui du pays COB.

Afin de fonctionner et développer ses projets, l'association a un barème de cotisation basé sur le montant du budget annuel de l'adhérent.

Le président propose d'adhérer à cette association.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte l'adhésion à l'association Ar Nevez et autorise le président à verser la cotisation annuelle.

### **Décision modificative – budget déchets ménagers**

Le président explique qu'il convient de prévoir la modification budgétaire suivante :

Budget déchets ménagers

| Article                     | Désignation   | Dépenses         | Recettes         |
|-----------------------------|---|------------------|------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>       |   |                  |                  |
| 673                         | Titres annulés sur exercices antérieurs                             | + 2.000 €        |                  |
| Total 67                    | Charges exceptionnelles   | 2.000 €          |                  |
| 703                         | Ventes de produits résiduels  |                  | + 2.000 €        |
| Total 70                    | Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises |                  | 2.000 €          |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> |   | <b>+ 2.000 €</b> | <b>+ 2.000 €</b> |

Adopté à l'unanimité par l'assemblée

### **Questions diverses**

Pas de question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.